

**Réponse à la question n° 179
de M. Maurice Page (CG-PCS)
relative à l'élimination ou le remplacement des barrières métalliques barrant la rue Pierre-Kaelin**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 13 septembre 2023, M. M. Page a posé la question suivante:

"Depuis des années pour ne pas dire des décennies, des barrières métalliques de type vauban, utilisées habituellement pour des manifestations, barrent la rue Pierre-Kaelin, en plein centre-ville. Outre leur aspect inesthétique, on peut sérieusement se demander quelle peut être leur utilité, à part afficher des panneaux électoraux du CG-PCS.

- Quelles mesures les services de la Ville entendent-ils prendre pour éliminer ou remplacer ces barrières par un dispositif plus adéquat?
- Dans quels délais ces mesures pourront-elles être appliquées?"

Réponse du Conseil communal

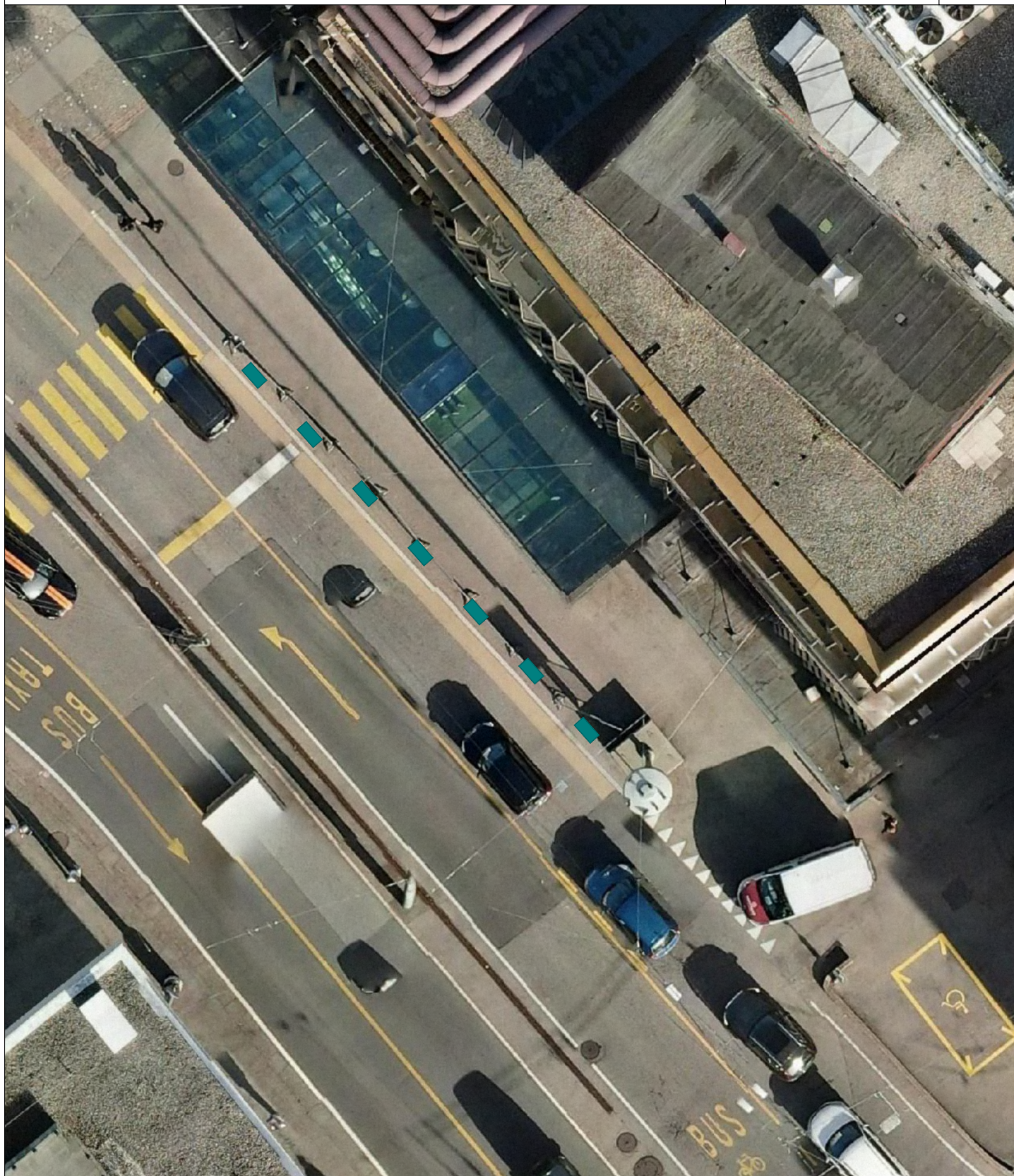
Sur tout le long de la façade de l'enseigne "Manor" longeant la rue Pierre-Kaelin, il n'y a pas de vrai trottoir, la chaussée étant au même niveau que le trottoir.

Les barrières de type "Vauban" ont été posées il y a environ 20 ans afin de sécuriser les piétons et éviter que les voitures passent trop près de la verrière abritant les escaliers et escalators reliant la rue avec les galeries marchandes au sous-sol.

Le Service d'urbanisme et d'architecture, en coordination avec le Secteur de la mobilité et le Secteur de la voirie, a vérifié la situation sur place et propose au Conseil communal une solution de remplacement des barrières.

Cette solution consisterait en la mise en place de 5 à 7 bacs à plantes de 45 x 90 cm, issus du [catalogue du mobilier urbain](#), confectionnés par le Secteur de la voirie et dont les plantations seront effectuées par le Secteur parcs et promenades. Ces bacs seront positionnés selon le plan joint, à l'intérieur de la ligne blanche, permettant ainsi aux cyclistes de pouvoir aisément dépasser les voitures qui se trouvent à l'arrêt devant le giratoire.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire du Service d'urbanisme et d'architecture, procédera au remplacement des barrières existantes par des bacs à plantes début novembre de cette année.



Les droits d'auteur de ce plan appartiennent à la ville de Fribourg. Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à la mise à jour des données de cette carte ou ce plan